



TABLEAU DES GARANTIES

CAP AU PAIR
POLICE N°4.091.300

GARANTIES	PLAFONDS & FRANCHISES
BAGAGES : RETARD, PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION	
Perte, vol ou détérioration	Maximum par personne : 3 000 €, Limitation des objets de valeur : 360 € / objet Max 720 € Franchise par dossier : 30 €
Retard de bagages de plus de 24h	Maximum par personne : 180 €
RETARD D'AVION	
Indemnisation à partir de 6h de retard	30 € / heure Maximum 150 €
RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	
Maximum dommages corporels	4 500 000 €
Maximum dommages matériels	450 000 €
Franchise par sinistre	80 €
Dommages aux biens de la Famille d'accueil ou de l'école uniquement dans le cadre d'un Au Pair	Maximum : 500 € Franchise : 100 €
CAPITAL ACCIDENT (Cette garantie s'applique exclusivement aux résidents de l'Union Européenne)	
En cas de décès accidentel	Capital de 12 500 €
En cas d'invalidité permanente	Capital de 80 000 €

ASSISTANCE / RAPATRIEMENT / FRAIS MÉDICAUX

Envoi de médicaments indispensables et introuvables sur place	Frais réels
Envoi d'un médecin sur place à l'étranger	Frais réels
Transport de l'assuré au centre médical	Frais réels
Rapatriement de l'assuré à son domicile	Frais réels
Rapatriement du corps en cas de décès de l'assuré	Frais réels
Présence d'un proche en cas d'hospitalisation	Billet aller-retour + frais d'hébergement 1 500 € max (toutes dépenses cumulées)
Retour des accompagnants	Billet retour simple
Retour anticipé de l'Assuré	Billet retour simple ou aller-retour

FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER

En cas d'Hospitalisation

Appel obligatoire au centre d'assistance
Prise en charge à concurrence de 100% des frais réels

1 500 000 € maximum

Hors Hospitalisation

Remboursement à concurrence de 100% des frais réels
En cas de consultation, visite, radiographies, analyses, pharmacie

1 500 000 € maximum

Indemnité journalière en cas d'hospitalisation de l'Assuré

50 € / jour d'hospitalisation
du 4^e au 30^e jour consécutif.

Frais dentaires d'urgence à l'Étranger

600 € maximum

Frais dentaires consécutifs à un accident

450 € par dent
1 350 € maximum

Frais médicaux liés à une maladie nerveuse ou psychique, s'il s'agit de la première manifestation de la maladie

400 € maximum

Soins rééducation, kinésithérapie, chiropractie

300 € maximum

En cas de maternité

75% des frais réels
4 000 € maximum

Assistance juridique à l'Étranger

3 000 € maximum par personne

Avance de caution pénale à l'Étranger

12 000 € maximum par personne

Assistance psychologique

3 appels téléphoniques maximum

Envoi de médicament

Assistance

Assistance en cas de vol ou perte des papiers d'identité

Assistance

Frais de réfection des papiers

150 € maximum

Avance de fonds

500 € maximum

Frais de recherche et Secours

5 000 € par personne
15 000 € maximum par événement

FRAIS MÉDICAUX DANS LE PAYS D'ORIGINE

Pour des séjours temporaires de moins de 30 jours consécutifs dans le pays d'origine

En cas d'Hospitalisation

Appel obligatoire au centre d'assistance 30 000 € maximum
Prise en charge à concurrence de 100% des frais réels

Hors Hospitalisation

Remboursement à concurrence de 100% des frais réels. 30 000 € maximum
En cas de consultation, visite, radiographies, analyses, pharmacie

GARANTIE AU PAIR

(Ces garanties ne s'appliquent qu'aux séjours au pair à l'exclusion des séjours working holiday en France)

Si le souscripteur est la Famille d'accueil

Remboursement des frais d'inscription en cas d'annulation de l'au pair 1 200 € maximum

Si le souscripteur est l'Au pair

Frais d'hôtel en cas de transfert de l'Au Pair dans une autre Famille d'accueil 60 € / Nuit - 7 nuits maximum

Si le souscripteur est la famille d'accueil

Frais d'hôtel en cas de transfert de l'Au Pair dans une autre Famille d'accueil 60 € / Nuit - 3 nuits maximum

Si le souscripteur est l'Au pair

Remboursement des frais de scolarité en cas de retour prématuré de l'assuré Prorata temporis - 500 € maximum



Aon France
agissant sous le nom commercial **Chapka Assurances**.
Siège social
31-35 rue de la Fédération, 75717 Paris Cedex 15
t +33(0)1 47 83 10 10
aon.fr

N° ORIAS 07 001 560
SAS au capital de 46 027 140 euros
414 572 248 RCS Paris
N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248
Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-7 et L.512-6 du Code des assurances